

TITRE

N° CL5

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2026

TRANSMETTRE AU PARLEMENT LES AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT SUR LES PROJETS DE
LOI - (N° 2570)

Adopté

N° CL5

AMENDEMENT

présenté par
M. Boudié, rapporteur

TITRE

Au début du titre, substituer aux mots :

« visant à transmettre au Parlement les »

les mots :

« prévoyant la transmission au Parlement des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.